



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET D'EURE ET LOIR

DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DE LA COHESION SOCIALE ET  
DE LA PROTECTION DES POPULATIONS D'EURE-ET-LOIR

SERVICE DES POLITIQUES DE JEUNESSE, SPORTS,  
VIE ASSOCIATIVE ET SOLIDARITE

*ARRETE n° DDCSPP/JSVAS/21-05/06 du 21 mai 2015 portant sur la SURVEILLANCE  
des activités aquatiques de baignade et de natation*

*LE PREFET D'EURE ET LOIR,  
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR  
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE,*

*VU le code du sport, et notamment ses articles L 322-7, L 212-1, L 212-8, L 212-11, L 212-9, L 322-3,  
D 322-14, R 212-85 ;*

*VU l'arrêté du 6 janvier 2014 portant délégation de signature à M. ICHÉ Jean-Bernard, Directeur  
Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations d'Eure-et-Loir ;*

*VU la demande présentée par Madame la Présidente de la communauté de communes du Val drouette à  
EPERNON, en vue d'être autorisée pendant une période transitoire, à confier la surveillance des activités  
aquatiques de baignade et de natation à un personnel titulaire du brevet national de sécurité et de sauvetage  
aquatique*

**ARRETE**

**ARTICLE 1** – Monsieur RICHARD Laurent, titulaire du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique, est autorisé à assurer la surveillance en autonomie des activités aquatiques de baignade et de natation, à la piscine municipale de EPERNON, à l'exclusion de tout acte d'enseignement, pour la période courant du 16 mai 2015 au 31 août 2015 inclus.

**ARTICLE 2** - Cette autorisation pourra être retirée à tout moment en cas d'urgence ou d'atteinte à la sécurité des personnes.

**ARTICLE 3** - Le présent arrêté sera notifié au gestionnaire de l'établissement demandeur et au titulaire du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique.

Pour le Préfet,  
Le Directeur Départemental,

Jean-Bernard ICHÉ